

# LA VISITE D'ÉVALUATION AFAQ

Avant de vous engager dans une démarche de certification

## I - PRESENTATION

Vous souhaitez vous engager dans une démarche de « certification AFAQ » et vous vous posez quelques questions

Votre système de management est-il bien dimensionné, est-il opérationnel ? Répond-il aux exigences de la norme de votre activité ?

L'AFAQ VOUS PROPOSE LA Visite d'évaluation : une photographie de votre système de management qui vous permette d'élaborer un plan de correction ou d'amélioration avant l'audit de certification.

Une intervention réalisable dans toute entreprise ou organisme, quelle que soit son activité ou sa taille.

L'évaluation du système est faite sur la base des normes **ISO 9001, 2 ou 3 (Qualité) ou ISO 14 001 (environnement), autres (voir § IX)**

## II - OBJECTIF DE LA VISITE D'ÉVALUATION POUR VOTRE ENTREPRISE-ORGANISME

A – Aider votre entreprise dans son choix du modèle ISO 9 000 le mieux adapté

B – Apporter l'expérience de l'AFAQ dans la détermination du champ de la certification

C – Clarifier l'interprétation de certains chapitres de la norme pour améliorer l'efficacité de votre système

D – Identifier les écarts entre le système de management existant et les exigences de la norme

E – Etablir le premier contact avec l'AFAQ, bénéficier de l'objectivité de l'auditeur AFAQ, vous fournir des précisions sur la structure et le fonctionnement de votre organisme

F – Sensibiliser les opérateurs de votre entreprise à la pratique de l'audit

## III - ORGANISATION DE LA VISITE D'ÉVALUATION

Pour optimiser l'organisation de la visite d'évaluation et obtenir tous les effets, votre entreprise doit au moins avoir mis en place un système de management et en avoir décrit les dispositions dans des documents afin de permettre à l'auditeur de les évaluer et de vérifier leur application sur le terrain (**Manuel qualité indispensable pour les modèles ISO 9000**).

Vous fixez la date d'un commun accord avec l'auditeur et l'AFAQ.

L'auditeur prend connaissance de la documentation de l'entreprise et établit le programme de la visite d'évaluation en corrélation avec vos objectifs visés par l'entreprise. Ce programme est modulable et peut être orienté vers une analyse de dispositions particulières ou plus précisément vers certains chapitres de la norme

Le jour de la visite, l'auditeur vous remet des documents dont un ouvrage au choix sur le thème de la qualité ou de l'environnement (Selon le choix de norme).

## IV – DEROULEMENT DE LA VISITE D'ÉVALUATION

- Présentation de votre entreprise ou de votre organisme (activités, marchés, produits, procédés)

- Etude et analyse des dispositions au travers les documents relatifs au système de management.

- Visite des locaux et ateliers, et vérification par échantillonnage de la mise en application sur le terrain

- Conclusions verbales et premières observations de l'auditeur

L'entreprise recevra le rapport de l'AFAQ dans les quinze jours suivant la visite d'évaluation.

## V – DEONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITE

L'AFAQ base son action sur les normes internationales en vigueur en particulier : EN 45 012 « Exigences générales relatives aux organismes gérant l'évaluation et la certification des systèmes qualité et environnementaux ».

L'AFAQ ne fournit aucune prestation de conseil. L'auditeur qui effectue la visite d'évaluation obéit aux règles de déontologie prescrites par l'AFAQ. Il prend donc toutes dispositions et précautions nécessaires pour ne pas divulguer directement ou indirectement les documents reçus ou les informations recueillies.

L'évaluation établie en, première approche, au vu des éléments fournis par l'entreprise à l'auditeur ne saurait préjuger du résultat d'un audit approfondi en vue d'une certification.

## VI – DUREE DE LA VISITE D’EVALUATION

La visite d’évaluation est en principe limitée à une journée. Toutefois, il peut être tenu compte de la taille de votre entreprise et du référentiel choisi selon le tableau ci-dessous, pour organiser une visite d’évaluation de deux jours

Une entreprise installée sur plusieurs sites géographiquement éloignés peut demander une visite d’évaluation de plusieurs journées. Le département visite d’évaluation fixera avec l’entreprise les modalités administratives et financières de la mission spéciale

Effectif	ISO 9001	ISO 9002	ISO 9003	ISO 14000
< 500 pers.	1 journée	1 journée	1 journée	1 journée
de 500 à 800 pers.	2 journées	1 journée	1 journée	2 journées
> 800 pers.	2 journées	2 journées	1 journée	2 journées

## VII – PRIX FORFAITAIRE DE LA VISITE D’EVALUATION

Localisation	1 journée	2 journées
France métropolitaine	11 400 FF (Hors taxe)	19 200 FF (Hors taxe)
Union Européenne	13 700 FF	21 500 FF
Autre pays	Etude et devis sur demande	Etude et devis sur demande

Ces prix comprennent la prestation de service (préparation de la visite d’évaluation hors site, visite, documents, établissement du rapport) et les frais de déplacement de l’auditeur.

Le paiement doit être effectué comptant à réception de la facture émise par l’AFAQ.

En cas d’annulation de commande de visite d’évaluation, la somme forfaitaire de 1 000 FF H.T. sera exigée de l’entreprise dès que l’instruction du dossier aura été mis en œuvre, c’est à dire à compter de la date d’émission de l’ordre de mission envoyé à l’auditeur par AFAQ.

Une visite d’évaluation commandée dont l’ordre de mission aura été émis, pourra cependant faire l’objet d’un seul report de six mois au plus : passé ce délai, la commande sera définitivement considérée comme annulée.

## VIII –

La visite d’évaluation ainsi que la certification de système qualité peuvent être financées en partie par des aides. En effet certains Conseils Régionaux contribuent aux frais d’audit AFAQ. Les renseignements peuvent être obtenus auprès des Conseils Régionaux, du réseau des Chambres de Commerce et d’Industrie ou des DRIRE.

## IX –

L’AFAQ est en mesure de vous proposer des visites d’évaluation selon des référentiels autres que les ISO 9000, mais qui intègrent toutes les exigences de ces normes.

Dans ce cas veuillez au préalable contacter Maurice CAZES, Responsable du Département Visite d’Evaluation avant de retourner le bon de commande ci-dessous.